

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 2 juin 2022

\*\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

- *Enquête publique aliénation partielle du chemin sentier de Chaumeriot*
- *Travaux toiture Ecole*
- *Convention de mise à disposition de personnel*
- *Acceptation d'un don*
- *Infos et questions diverses*

*L'an deux mil vingt-deux le vendredi dix-sept juin, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.*

**Etaient présents** : Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;  
Mmes Brigitte BARBIER, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA, Isabelle DOMINJON ;  
Mrs Mickaël BROUSSEAU, Pascal FEVRE, Bruno BROUSSEAU

**Absents excusés** : Mrs Yves POMMIER (pouvoir à Mickaël BROUSSEAU),

**Secrétaire** : M. Vincent AHÜ,



### **ENQUÊTE PUBLIQUE ALIÉNATION PARTIELLE DU CHEMIN SENTIER DE CHAUMERIOT :**

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire rend compte de la clôture de l'enquête publique au Conseil Municipal ainsi que du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis favorable. Le Maire donne lecture des réponses données aux questions posées durant l'enquête publique.*

*A l'unanimité le Conseil municipal délibère favorablement et autorise le Maire à engager les procédures pour finaliser l'aliénation et la vente de la partie de chemin de Chaumeriot.*

### **AVANCEMENT TRAVAUX TOITURE DE L'ECOLE :**

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du projet et présente le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet. Le DPE (diagnostic énergétique) est finalisé, les solutions techniques d'isolation en sont modifiées, le montage financier est arrêté et les demandes de subventions également. Pour rappel, la DETR est en cours d'étude, le Département a donné un avis favorable ainsi que la 3CVT. Trois lots ont été constitués par le bureau d'étude. Le conseil municipal autorise Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre par 9 voix pour et 2 abstentions.*

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

*Visa Préfecture le :*

*Le Maire informe le conseil municipal de l'absence de la secrétaire. Afin de pallier à cette absence et suite à la demande de Madame le Maire, les communes de DYE et VILLIERS-VINEUX acceptent de mettre à disposition de la commune de VARENNES leur agent administratif.*

*Le Maire donne lecture de la convention.*

*Le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.*

## **ACCEPTATION D'UN DON :**

Visa Préfecture le :

*Le Maire faire part d'un don de 160.80€ à la commune. Le Conseil Municipal accepte ce don à l'unanimité.*

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

**\*\* Stérilisation des chats :** *Le Maire informe que 30 Millions d'Amis a accepté la convention pour stériliser 14 chats. Ces stérilisations devront avoir lieu avant le 31.12.2022*

**\*\* Proposition vente ZE n°20 :** *Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle ZE N°20 envisage de la vendre et la propose à la municipalité.*

**\*\* Réseau eau pluvial :** *Le Maire informe le Conseil Municipal d'un problème de réseau d'eau pluviale Rue Haute (conduite obstruée par des racines)*

**\*\* Propriétés dangereuses :** *Le Maire informe le Conseil Municipal des courriers envoyés à l'UDAF et à Me TOPIN concernant le danger que représentent les propriétés de la famille LECOLLE, Grande Rue, et rappelle que ce problème est soulevé par la municipalité depuis 2016.*

*La séance a été levée à 20h45.*

*A Varennes, le 22 juin 2022  
Le Maire,*

*Aline GALLY*